



**Séance du Conseil municipal du 26 février 2024**  
**PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, F. George, S. Gisler, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, Maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	I. Dubouloz, J. Leresche, A. Roduit
Procès-verbal :	F. Arfaras

---

La présidente L. Cocquio ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité par 9 oui.

**2. Décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2024 soumise au droit d'opposition des CM**

La présidente indique que les conseillers municipaux ont reçu la décision de l'AG de l'ACG et le courriel de Mme Walthert indiquant que Cartigny a voté favorablement à l'attribution par le FI d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinés au musée d'histoire naturelle. Il n'y a pas de remarque.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal**

La présidente informe du courrier reçu de la Commune de Plan-les-Ouates concernant la constitution de l'association du tournoi de foot des élus. Une assemblée est prévue le mardi 27 février prochain à 19h30 afin de présenter et valider les projets des statuts et du règlement. Les conseillers municipaux sont les bienvenus s'ils souhaitent participer au comité.

**4. Communications et propositions du maire et des adjointes**

Il n'y a pas de communications.

**5. Délibération relative à un crédit d'étude de F 25'000 pour des travaux d'aménagements urbains des chemin des Bois-de-Saint-Victor et Bruyères, secteur D**

*sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal*

**DECIDE  
à la majorité**

*par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents*

- 1. De procéder à une étude pour des travaux d'aménagements urbains des chemins des Bois-de-Saint-Victor et Bruyères.*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 25'000 destiné à cette étude.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
- 6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 25'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.*

**6. Délibération relative à un crédit d'étude de F 160'000 pour l'élaboration d'un Plan Directeur Communal PDCom**

Mme Walthert précise que la présente délibération correspond à l'offre totale pour l'élaboration du Plan directeur communal avec Urbaplan. Mme Zäch ajoute que l'offre comprend une petite marge.

M. Y. Cogne relève que le montant des amortissements, en cas de renonciation, ne se fait pas sur le même nombre d'années selon les tranches. Mme Walthert indique que c'est ce qui est prévu.

*sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

**DECIDE  
à la majorité**

*Par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents*

- 1. De procéder aux différentes phases des travaux d'étude nécessaires à l'élaboration d'un plan directeur communal ou plan guide communal PDCom décrites dans l'offre globale reçue;*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 160'000 destinée à cette étude.*

3. *De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 160'000 afin de permettre la réalisation de cette étude.*

**7. Délibération relative à un crédit d'étude de F 20'000 pour une procédure d'appel d'offres pour l'étude des travaux de rénovation du bâtiment dit ancienne école, sis rue du Pré-de-la-Reine 24**

*sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

**DECIDE  
à la majorité**

*Par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents*

1. *De lancer une procédure d'appel d'offres pour l'étude des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment dit ancienne école, sis rue du Pré-de-la-Reine 24.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de F 20'000 destinée à cette procédure.*
3. *De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 20'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.*

**8. Rapports de commission**

Il n'y a pas de rapports de commission.

**9. Propositions et questions**

Mme Walthert remercie le Conseil municipal pour le vote des délibérations présentées ce soir. Concernant l'ancienne école, un travail est en cours avec l'architecte pour le déplacement des Cartiminois et les autres locataires du bâtiment, le sujet reviendra prochainement en commission des bâtiments.

Mme Bolle de Paoli informe que la sortie des aînés aura lieu le 15 mai 2024. Mme Lörtscher enverra les détails aux conseillers municipaux par courriel.

La séance est levée à 20h45.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....